

Communiqué presse

Paris, le 10 mars 2017

Le Service Civique fête ses 7 ans et son 200 000^e volontaire

Paris, le 12 janvier 2016 – Depuis sa création par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique a touché 200 000 jeunes de tout horizon, dont près de 100 000 rien qu'en 2016, dans près de 10 000 organismes. Ses effets positifs se font ressentir depuis 7 ans dans la société auprès des jeunes qui l'ont fait comme auprès des organismes qui les accueillent. Cette rencontre est symbolisée, en ce mois anniversaire, par le lancement d'un challenge photos *#EngagésEnsemble*¹ et le recueil de la Parole des Engagés qui sera remise aux candidats à la présidentielle 2017.

La généralisation du Service Civique est en route : vers un Service Civique universel

Voté à la quasi unanimité et créé pour renforcer la cohésion nationale et favoriser la mixité sociale il y a tout juste 7 ans, le Service Civique respecte 3 grands principes fondamentaux : mixité sociale, non substitution à l'emploi et accessibilité. C'est un engagement volontaire ouvert à tout jeune entre 16 et 25 ans (et jusqu'à 30 ans en situation de handicap) qui souhaite réaliser une mission d'intérêt général indemnisée.



90% des 16-25 ans sont enthousiastes à l'évocation du Service Civique et en ont une bonne image(*), soit + 5 points vs. la vague précédente en 2015. Très apprécié par les jeunes, le Service Civique a connu une forte accélération ces deux dernières années. En 2 ans, le nombre de volontaires a quasiment été multiplié par 3, passant de 35 000 volontaires en 2014 à près de 100 000 en 2016, et les consultations du site Internet ne cessent de progresser avec 4,4 millions de visiteurs uniques soit +52% entre 2015 et 2016. Ces deux dernières années constituent des étapes de consolidation essentielles, pour rendre le Service Civique «universel».

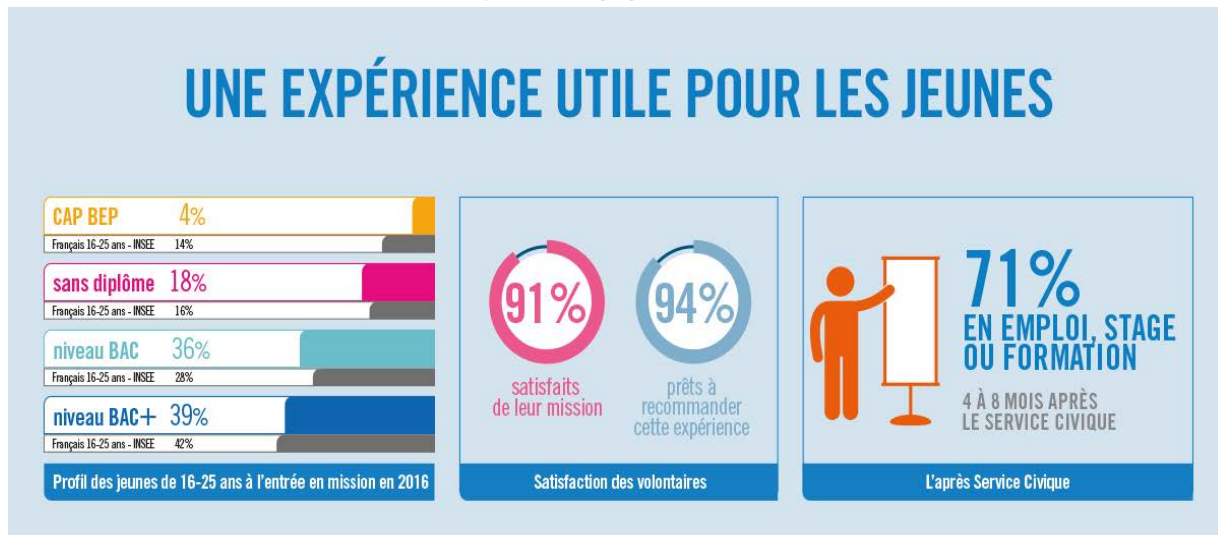
¹ [Tout savoir sur l'opération « Engagés Ensemble »](#) : un challenge photos autour du « cœur » et un sondage auprès des jeunes engagés en Service Civique pour recueillir leurs propositions dans « La Parole des Engagés ».

Des bénéfiques pour tous

- **Pour les jeunes, « être utile et se sentir utile »**

Le Service Civique mobilise la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et propose aux jeunes un cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il constitue ainsi une expérience civique et citoyenne enrichissante. 89% des volontaires se sentent utiles aux autres et à la société et, pour 93% d'entre eux, le Service Civique est un bon moyen de rencontrer des personnes d'horizons et de profils différents.

Profil des jeunes engagés en Service Civique



- **Pour les organismes qui les accueillent « un moyen d'innover et d'amplifier l'impact auprès de leurs publics**

Près de 10 000 organismes se sont mobilisés depuis 2010 pour proposer des missions d'intérêt général et accompagner les jeunes dans leur éveil à la citoyenneté et dans leur projet d'avenir. Le Service Civique s'adresse aux associations et fondations, aux collectivités territoriales et leurs groupements, aux établissements et entreprises publics et services de l'état. Pour la structure d'accueil, il s'agit d'un moyen d'expérimenter des projets d'innovation sociale en complémentarité de ses activités de fonctionnement récurrent, de renforcer la qualité du lien avec ses publics et d'aller à la rencontre de nouveaux publics, de bénéficier d'un regard neuf.

- **Pour l'ensemble de la société**

L'accueil d'un volontaire en Service Civique est pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général porté par la collectivité et un projet personnel d'engagement d'un jeune. Une mission de Service Civique est aussi bien utile aux jeunes qu'à la collectivité qui l'accueille et à la société en général.

Vers une étape naturelle dans le parcours citoyen des jeunes

Le nouveau palier atteint en 2016 est significatif de la place du Service Civique dans le parcours des jeunes et dans le quotidien de plus en plus de Français. L'objectif est de poursuivre cet objectif pour qu'il devienne un choix « naturel » dans le parcours des jeunes, et en faire une

institution de la République, au même rang que l'école. De nombreuses mesures, sur le plan législatif notamment, vont faciliter ces avancées :

- La reconnaissance de l'année de césure (avec la circulaire ministérielle de Juillet 2015) permet désormais d'aménager un temps à l'engagement tout en conservant le statut étudiant ;
- La création du CPA le 12 janvier 2017, avec le Compte d'Engagement Citoyen qui valorise le temps d'engagement en Service Civique ;
- Et enfin, la loi Egalité Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017 qui permet notamment:
 - de valoriser l'engagement des étudiants via des crédits ECTS supplémentaires
 - de reconnaître de nouveaux droits et acquis du volontaire dans la société, comme la Carte du jeune volontaire et l'accompagnement pendant et après la mission
 - d'étendre les missions de Service Civique à de nouveaux domaines: pompiers, entreprises à capital 100% public, logement, Economie Sociale et Solidaire ;



Donner la parole aux engagés pour poursuivre le développement du Service Civique

Lancée pour ce mois anniversaire sur les réseaux sociaux, l'opération « Engagés Ensemble » a permis de lancer un challenge photos auprès de la société civile, et de [récolter de nombreuses propositions de la part des jeunes](#) pour continuer à améliorer le Service Civique et le faire mieux reconnaître dans la société.

Lundi 13 mars prochain, les votes seront ouverts pour retenir les 12 propositions qui seront transmises au président de la République et aux candidats à l'élection présidentielle.

Des événements en région, organisés à l'initiative des préfets et délégués territoriaux du Service Civique, sont également organisés pour fêter le 7^{ème} anniversaire du Service Civique : Ville d'Evry, Metz, Marseille, etc, l'occasion de rencontres entre jeunes engagés.

Le Service Civique en chiffres

Le profil des volontaires en Service Civique est à l'image des jeunes Français de 16-25 ans :

- Age moyen des volontaires : 21 ans. 65% des volontaires ont entre 18 et 22 ans
- 58% de femmes et 42% d'hommes (2015)
- Niveau à l'entrée en mission (2015) : 39% ont un niveau supérieur au bac et/ou diplômés d'études supérieures, 36,5% sont de niveau BAC, 24,5% de niveau CAP/BEP et 17,5% sont sans diplôme (rapport d'activité 2015).

Le Service Civique est plébiscité par les jeunes comme par l'ensemble de la société :

- 8 Français sur 10 le recommandent (Kantar Sofres, 2016)
- 90% des Français en ont une bonne image (chez les jeunes +5points vs. 2015) (Ifop 2016)
- 67% des jeunes sont prêts à s'engager (+ 7points vs. 60% en 2015) (Ifop 2016)

Le Service Civique favorisant le vivre ensemble, la cohésion nationale et la mixité sociale :

- Pour 93% des jeunes volontaires, le Service Civique est un bon moyen de rencontrer des personnes d'horizons différents
- 89% se sont sentis utiles aux autres et à la société
- 88% pensent que c'est un bon moyen de s'engager pour les autres.

**Baromètre Ifop pour l'Agence du Service Civique - Regards croisés entre les 16-25 ans et les 26 ans et plus – Novembre 2016*

***Sondage Kantar pour l'Agence du Service Civique - Suivi du parcours des jeunes volontaires du Service Civique – Novembre 2016*

A propos du Service Civique

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique est plus qu'une politique publique pour la jeunesse, c'est une politique publique pour tous, de cohésion nationale, porteuse d'un vivre ensemble régénéré. Il a pour ambition de permettre à tous les jeunes qui le souhaitent, de s'engager au service d'une mission d'intérêt général, entre 16 et 25 ans et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Indemnisé 580 € par mois, il permet de s'engager pour des missions de 6 à 12 mois, sans condition de diplôme ou formation dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans neuf domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire. Selon le décret du 11 avril 2016, le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique placé auprès du Premier ministre, et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre.

Twitter [@ServiceCivique](#) | [Facebook.com/servicecivique](#)

Contacts presse

presse@service-civique.gouv.fr | 01 40 45 97 14 – 06 27 39 46 74

servicecivique.presse@publicis-consultants.fr | 01 44 82 45 50 - 06 80 01 19 77

Les visuels sont disponibles sur demande auprès du service presse.